

INRP - Centre Alain Savary

Description d'un dispositif relais extraite de la banque de données DIF- ACT

Intitulé de l'action

Dispositif de socialisation et d'apprentissage (DSA).

Date de début de l'action

Septembre 1994.

Date de mise à jour de la description

Septembre 1996

Description brève

Le DSA est un dispositif (non une structure) s'apparentant aux « classes-relais », visant à réintégrer dans un parcours scolaire des adolescents en rupture, en particulier ceux exclus à plusieurs reprises d'un collège.

Public

Elèves de 12 à 16 ans en rupture scolaire. Le DSA peut accueillir 30 à 40 élèves par an, avec un maximum de 15 à 20 en même temps. Certains cas peuvent être "traités" dans le collège d'origine sans admission au DSA.

Académie

Académie de Lyon

Localisation

Annexe du collège
1 rue des Peupliers
69100 Villeurbanne.

Téléphone

04 78 84 74 74

Télécopie

04 78 85 06 85

Personne(s)-ressource

Patrick Guyotot et Michel Martin-dit-Sandre, à l'annexe du collège

Origine de l'action

L'origine de l'action se trouve dans l'influence du modèle de l'Auto-École de St Denis.

Repères préalables

Le public est constitué d'adolescents de 12 à 16 ans, domiciliés dans l'agglomération lyonnaise, en voie d'exclusion, à l'exception de cas psychiatriques ou de jeunes engagés dans un processus de grande délinquance, relevant d'institutions spécialisées.

Le signalement de ces jeunes, manquant de repères scolaires et sociaux (absentéisme, pénibilité, violence) peut-être fait par :

- les principaux de collège,
- les assistantes sociales,
- les éducateurs (PJJ).

Une commission technique, composée de représentants de l'Inspection académique, des services sociaux, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Commission Départementale d'Enseignement Spécialisé, de la DASS et du DSA, étudie le dossier du jeune concerné et propose une solution. L'admission au sein du DSA n'est qu'une possibilité parmi d'autres.

La rencontre avec l'élève n'a lieu qu'après cette commission. Le type de prise en charge est alors défini compte tenu du contexte (âge, passé scolaire, difficultés rencontrées au collège, difficultés personnelles) et de la demande de l'élève.

Ce contact permet de présenter le D.S.A. à l'adolescent ainsi que les différents types de cursus possibles.

Objectifs

Permettre la socialisation des élèves dans le cadre scolaire et hors cadre scolaire :

- en modifiant leur comportement d'opposition dans leurs relations avec les adultes et les autres jeunes,
- en retissant le lien social entre le jeune et son milieu,
- en donnant aux établissements et à leurs différents personnels les moyens de prendre le jeune en charge dans sa globalité.

Permettre au jeune de se réinstaller dans un parcours de formation reconnu.

Description

Organisation du dispositif

Le D.S.A. est situé hors des murs du collège Jacques Prévert de Saint Symphorien d'Ozon (69) dont il dépend administrativement. Il est implanté dans des locaux appartenant à la SLEA - 1, passage des Peupliers - 69100 Villeurbanne.

Il comprend :

- 1 poste d'instituteur spécialisé,
- 1 poste d'instituteur,
- 1/2 poste MAFPEN,
- 3 demi postes de PLC (Professeurs de Lycées et de Collèges),
 - 1/2 en EPS,
 - 1/2 en français,
 - 1/2 en sciences physiques (pour les maths et les sciences),
- 1 poste éducateur SLEA,
- 1/2 poste éducateur PJJ + 1/2 contre prestations particulières des enseignants dans un établissement PJJ,
 - 2 appelés du contingent,
 - 1 assistante sociale pour 2 demi-journées par semaine,
 - 1 mi-temps IUFM,
 - et 12 HSE.

Il est dirigé par un comité de pilotage où sont représentées les institutions partenaires (EN, PJJ, AUTONOME, APPRENDRE, APPLE, CAMIF, OCCE, MAIF, SLEA, MAE, DDASS, CG, FAS, CDES), qui se tient informé des actions engagées, et fait des propositions relatives au fonctionnement.

Il est accompagné par :

- un psychologue 2 heures par semaine pour les séances d'analyse de pratiques (prise en charge MAFPEN),
- un psychosociologue 3 heures par mois pour aider aux réunions d'équipe (prise en charge MAFPEN).

Il est observé par :

- un dispositif d'évaluation du CAFOC, financé par l'IA,
- un chercheur sociologue de l'université Lumière Lyon 2 en coordination avec le Centre Michel DELAY, qui est chargé d'une recherche sur la transposabilité de tels dispositifs relais.

Les compétences

Chacun garde les caractéristiques de sa profession. mais s'enrichit des pratiques des autres. Cette complémentarité est parfois difficile à équilibrer. Chacun cherche à être un adulte « entre désir et contrainte » et témoigne auprès des enfants de cette dualité. Chacun tente de dire la loi et de s'y soumettre. Chacun porte attention au poids des adultes par rapport aux enfants, se garde d'intention à priori sur l'autre et tente de concilier le temps nécessaire à la maturation des relations avec les échanges externes. Le respect des enfants, des parents et de leurs difficultés est de règle. Chacun essaie, lorsqu'il y a négociation, de rechercher la solution la plus adaptée au jeune, même si elle est loin de son désir ou de son idéologie.

Les enseignants sont présents environs 30 heures par semaine pour un plein temps afin de s'acquitter de tâches variées:

- entretiens avec les élèves,
- rencontre avec les professeurs principaux des élèves,
- rencontre avec les principaux des collèges,
- réunion hebdomadaire de 3 heures (coordination, débat de fond, décisions...),
- secrétariat,
- accueil des éducateurs des élèves,
- enseignement, essentiellement à partir du travail venant du collège.

Les éducateurs sont présents entre 36 et 39 heures par semaine. Leur activité est centrée sur :

- l'accueil quotidien des élèves,
- les problèmes d'absentéisme,
- la régulation des conflits quotidiens,
- les problèmes de comportement,
- les bilans réguliers avec les élèves,
- les rencontres avec les travailleurs sociaux (AS et éducateurs),
- les rencontres avec les parents (régulières),
- le secrétariat,
- les relations avec la justice,
- l'encadrement de la cantine.

Les appelés du contingent interviennent pour :

- l'animation des clubs,
- l'encadrement de la cantine,
- l'aide en travail individuel pour les élèves,
- l'initiation informatique,
- le secrétariat.

Objectifs

Permettre la socialisation des adolescents dans le cadre scolaire et hors cadre scolaire :

- en modifiant leur comportement d'opposition dans leurs relations avec les adultes et les autres jeunes,
- en retissant le lien social entre le jeune et son milieu,
- en donnant aux établissements et à leurs différents personnels les moyens de prendre le jeune en charge dans sa globalité.

Permettre au jeune de se réinstaller dans un parcours de formation reconnu.

Les méthodes au DSA

Type de prise en charge :

- l'élève reste inscrit dans son collège, mais il est scolarisé au DSA,
- il passe par des étapes (1 - 2 - 3 - 4) codifiées, définissant le cadre horaire, les obligations, les comportement attendus,
- il participe au conseil d'élève hebdomadaire,
- il travaille seul ou en petits groupes (6-7 élèves de différents niveaux),
- la décision du moment du retour au collège est prise conjointement à la fin de l'étape 3 par l'élève, le DSA et le collège.

Les rôles de chacun :

Rôle du professeur référent

- lien administratif (bourses - orientation),
- lien pédagogique avec l'équipe (le collège informe des progressions, des travaux donnés en classe, le DSA donne des bilans sur le travail scolaire et l'attitude générale).

Rôle de l'assistante sociale :

- lien avec l'assistante sociale de l'établissement.

Rôle des éducateurs :

- lien avec les familles, les éducateurs et la justice.

Rôle de l'équipe enseignante :

Elle s'appuie sur ce qui est fait au collège :

- afin de ne pas déconsidérer les enseignants du collège aux yeux de l'élève,
- afin d'aider les élèves à comprendre le sens d'une progression, d'un programme,
- afin de les amener à utiliser leurs livres,
- afin de leur permettre de mesurer les écarts entre ce qui est demandé et ce qu'ils savent.

Les méthodes de suivi sur site

- l'élève reste scolarisé dans son collège,
- un enseignant DSA se rend régulièrement au collège,
- d'autres enseignants peuvent s'y rendre dans le cadre de soutien scolaire.

Tout repose sur un contrat (souvent oral) clair, avec des engagements réciproques dont on reparle régulièrement.

Partenariat

Les partenaires financiers du DSA sont : l'EN, la PJJ, l'Autonome, APPRENDRE, APPLE, la CAMIF, l'OCCE, la MAIF, SLEA, la MAE, la DDASS, CG, le FAS, la CDES.

Le DSA est dirigé par un comité de pilotage où sont représentées les institutions partenaires : EN, PJJ, Autonome, Apprendre, Apple, CAMIF, OCCE, MAIF, SLEA, MAE, DDASS, CG, FAS, CDES.

IL est accompagné par un psychologue, 2 heures par semaine (pris en charge par la MAFPEN), et par un psychosociologue, 3 heures par mois (pris en charge par la MAFPEN).

La collaboration entre partenaires au début s'est centrée sur les aspects administratifs, organisationnels et financiers, puis a évolué vers de véritables échanges entre institutions partenaires (exemple : les professeurs de l'Education nationale assument un temps d'enseignement auprès de jeunes dans un centre de la Protection Judiciaire des Jeunes contre l'équivalent d'un mi-temps d'éducateur assuré auprès des jeunes du DSA).

Moyens et financement

Le loyer annuel du local dans lequel est situé le dispositif est de 180 000frs environ.

Les investissements sont actuellement de 100 000frs, essentiellement en matériel informatique et reprographique.

Le D.S.A. est financé par : SPP, le FAS, la PJJ, l'EN, CG, l'AUTONOME, la MAIF, la CAMIF, APPRENDRE, APPLE.

La gestion financière est prise en charge par l'association des élèves du DSA affiliée à l'OCCE.

Transférabilité

La transférabilité d'un tel dispositif est possible aux conditions suivantes :

Se donner des appuis théoriques solides.

Capitaliser les expériences.

Contractualiser et personnaliser le dispositif.

Construire un dispositif à échelle humaine, au maximum à l'échelle du département (et même un peu moins en fait : un autre dispositif est envisagé pour le nord du Rhône), non figé, capable d'évoluer et de s'adapter.

Accepter la prise de risque.

Poser le postulat d'éducabilité et de transformations possible.

Recruter des personnels par rapport à des compétences et pas forcément par rapport à un diplôme.

Documents disponibles

Oui, au centre Michel Delay (Tél. : 04 72 89 00 20 ; Fax : 04 72 89 00 29)